

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président de DIVES-SUR-MER,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 27 Juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 39/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Janvier 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Agent social principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CHAUVIN Françoise	Agent social	01.07.2025
TOLLET Maryse	Agent social	01.07.2025

Avancement au grade de : Agent social principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CALLE Astrid	Agent social principal 2 ^{ème} classe	01.07.2025
ALLEAUME Sophie	Agent social principal 2 ^{ème} classe	01.07.2025
GUILBERT Carole	Agent social principal 2 ^{ème} classe	01.07.2025

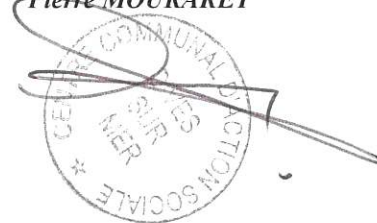
Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CATTENOY Sandrine	Infirmière en soins généraux	01.07.2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Dives-sur-Mer, le 26 Septembre 2025,

Le Président,

Pierre MOURARET



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr